
Innovations réglementaires afin de développer la durabilité des IG - L'exemple français

Carole Ly*¹ and Thierry Fabian*^{†1}

¹INAO – INAO – France

Résumé

Les indications géographiques sont des produits constitutifs du patrimoine gastronomique européen, associés à une aire géographique à travers une interaction de facteurs géographiques et humains. Les points saillants de cette relation au milieu géographique sont transcrits dans des cahiers des charges validés par l'Etat. Ils sont l'objet de contrôles officiels, garantissant le respect des caractéristiques du produit et de conditions de production attestant cette relation. Le lien au milieu géographique et la typicité des produits qui en découlent de ces produits constituent donc les principes fondamentaux des IG.

Néanmoins, contrairement à une image couramment répandue qui voudrait faire des IG, du fait de leur ancrage historique, des produits fossilisés, les Indications géographiques évoluent. En effet le lien au milieu géographique qui caractérise les IG procède d'interactions entre des facteurs du milieu physique et des facteurs humains qui ne sont pas immuables. Il s'agit d'équilibres remis en question par des facteurs externes tels que le changement climatique ou encore des attentes sociétales mais également du fait d'innovations technologiques conduisant à de nouvelles pratiques ou des découvertes scientifiques éclairant le rôle de certains facteurs. Ces changements, notamment climatiques, sont de plus en plus rapides et obligent à trouver des moyens d'adaptation de façon plus souples que par le passé.

L'enjeu principal des IG au fil du temps est donc de traverser ces évolutions sans perdre le lien au milieu géographique et si possible en le renforçant.

Pour permettre cela et faire en sorte que les IG soient encore plus durables qu'elles ne le sont aujourd'hui, le cadre réglementaire doit pouvoir s'adapter pour permettre d'introduire des innovations sans perdre le bénéfice de l'IG et sans remettre en cause, voire en renforçant les fondamentaux des IG.

Cette contribution présente les évolutions mises en place en France s'agissant des procédures réglementaires au travers d'un "dispositif d'évaluation des innovations" (DEI) au sein des IG, ainsi que le rôle de l'INAO dans l'accompagnement de ces transitions.

Mots-Clés: innovation, durabilité, changement climatique, attentes sociétales, dispositif d'évaluation des innovations (DEI), variété à des fins d'adaptation (VIFA), indications géographiques (IG), gouvernance

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: t.fabian@inao.gouv.fr